

Publié le 19 février 2016

Sylvie Rouillon-Valdigué : »à chaque projet, son statut d'Epl«

À l'heure où la réforme territoriale redistribue la donne sur la compétence tourisme, les collectivités locales s'interrogent sur le choix du meilleur opérateur pour renforcer l'offre touristique de leur territoire. Eléments de réponse avec Sylvie Rouillon-Valdigué, vice-présidente de Toulouse Métropole et présidente de la commission tourisme de la FedEpl, à l'occasion de la publication d'une étude* sur l'apport de la gamme des Epl dans le secteur.



À quels besoins répond cette étude ?

En premier lieu, il semble nécessaire de bien identifier les formes juridiques et le fonctionnement des Epl dans les secteurs du tourisme, culture & loisirs. Les élus que nous rencontrons veulent comprendre la plus-value d'une **Sem**, d'une **Spl** et maintenant d'une **SemOp**. Ainsi, l'étude démontre concrètement, **par l'exemple**, la solidité de tels outils, dans un souci de pédagogie adaptée : comment gérer un port de plaisance ou un centre de congrès, moderniser son parc de remontées mécaniques, diversifier ses activités de loisirs, etc. Le but : donner des idées, montrer les solutions possibles qui permettent de faciliter le passage à l'acte.

Que représentent les Epl aujourd'hui dans le secteur du tourisme, culture, loisirs ?

Elles connaissent un essor spectaculaire ces dernières années. Je dirais même qu'elles sont plébiscitées avec un nombre de création en progression de 8 % en 2 ans. On dénombre aujourd'hui près de 300 Epl qui réalisent un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros pour 11 000 emplois directs.

Sylvie Rouillon-Valdigué : "construisez des partenariats durables et consolidés grâce aux Epl !"

L'étude présente une configuration intéressante. Dans quel but ?

Après une présentation des tendances et des stratégies qu'offrent les Epl, l'étude se veut un outil didactique qui présente les enjeux par destination touristique et par échelon territorial. A chaque destination (montagne, littoral, territoire urbain, rural) et à chaque échelon de collectivité (commune, interco, département, région) correspond une réponse Epl possible. À chaque projet, son statut ! L'idée est de montrer que l'adaptation est possible et que certaines formes de gestion (Sem, SemOp, Spl) répond à différentes situations. Pour cela, l'étude montre de belles réalisations, de Montpellier à Sarrebourg, de Lorient à Antibes.

Vous présidez vous-même une Epl, So Toulouse. Quel message souhaitez-vous adresser aux élus et aux décideurs ?

Le message se veut positif : nous pouvons créer de la richesse sur nos territoires grâce à des partenariats, c'est la plus belle idée pour la réussite des projets. Je le dis franchement : restez curieux, explorez de nouvelles modalités de travail, construisez des partenariats durables et consolidés grâce aux Epl, cela fera grandir vos collectivités et vos territoires.

***Tourisme, culture, loisirs & territoires : l'apport de la gamme Epl**, 30 p., coll. Etudes et perspectives, Fédération des Epl, 2016. Disponible en version papier et [numérique](#).